



Réf. Farde e-Assemblées : 2503568

N° OJ : 13

Projet d'Arrêté - Conseil du 30/01/2023

**Objet :** Appel à projets Action Climat 2022.- Convention avec Bruxelles Environnement - "Vegetable Gardens".

Le Conseil communal,

Considérant la déclaration d'urgence climatique de la Ville de Bruxelles et son engagement à diminuer de 55% les émissions de gaz à effet de serre de son territoire;

Considérant le Plan Climat du territoire de la Ville de Bruxelles, adopté par le Collège de la Ville de Bruxelles le 1/12/2022 et soumis au vote du Conseil communal du 12/12/2022, ainsi que sa déclinaison dans un plan d'actions qui répond aux ambitions stratégiques et vise à atteindre les objectifs fixés ;

Considérant les ambitions de la ville en matière d'agriculture urbaine ;

Considérant le programme de politique générale 2018-2024, dans lequel la Ville de Bruxelles s'est engagée à :

- Permettre qu'un plus grand nombre de potagers et de composts urbains, des activités de jardinage, de cultures et récoltes de fruits et légumes voient le jour dans ce qui deviendra un vrai pôle d'agriculture urbaine ;
- Limiter l'étalement urbain qui exerce une pression sur les espaces verts urbains ;
- Créer plus d'espaces verts qualitatifs de proximité assure un meilleur cadre de vie aux habitants et aide au renforcement du lien social ;
- Sensibiliser les équipes communales à la gestion différenciée des espaces verts. Elle accueille une biodiversité plus intéressante et riche, permet une économie d'eau, d'énergie et un gain financier conséquent ;
- Mettre à profit certains espaces verts abandonnés, platebandes, bacs pour permettre aux habitants d'y mettre des plantes comestibles ;

Considérant la motion d'urgence climatique signée en 2019, la Ville de Bruxelles s'est engagée à :

- Prendre en compte lors des grands chantiers de rénovation urbaine des principes régissant la conception de villes durables et de l'économie circulaire ;
- Garantir l'éducation au développement durable et à la protection de l'environnement au sein des écoles de la Ville de Bruxelles et l'intégration de cette thématique dans des formations techniques ;
- Adopter un plan communal de gestion de l'eau visant à faire de Bruxelles une ville résiliente face à l'émergence des îlots de chaleur et à l'augmentation annoncée des pluies et de diminuer les températures lors des épisodes de canicule ;

Vu l'appel à projets Action Climat 2022 à l'attention des communes et CPAS bruxellois pour la mise en œuvre de projets environnementaux durables de Bruxelles Environnement ;

Vu le Rapport Collège n°2374934 du 09/06/2022 autorisant la participation de la Ville de Bruxelles à l'appel à projet susmentionné pour le projet Vegetable Gardens;

Considérant que le projet Vegetable Gardens est lauréat pour l'octroi d'un subside de 75.000,00 EUR permettant le recrutement d'un agent technique au sein de la Direction Espaces verts subsidié à 100% pour valoriser l'aménagement et l'exploitation de potagers exemplaires dans les espaces verts de la Ville de Bruxelles, pendant une durée définie par les limites de l'enveloppe disponible à cet effet (75.000,00 EUR) ;

Considérant que la Ville de Bruxelles s'engage à assumer une participation communale minimale à hauteur de 10% au budget du projet, correspondant à des dépenses prévues dans les budgets des départements porteurs ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La convention relative à la subvention versée par Bruxelles Environnement à la Ville de Bruxelles dans le cadre de l'appel à projets Action Climat 2022 pour le projet Vegetable Gardens est adoptée.

Annexes :

[Convention Vegetable Gardens \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)